

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 99 / 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille vingt-trois
le 20 décembre à 8 heures 30
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 11 décembre 2023

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu

Absents : HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine

Secrétaire de séance : GARCIN Michel

OBJET : MOTION DE SOUTIEN POUR LA PHARMACIE D'AIGUILLES

Madame le Maire expose, de nouveau, aux membres du Conseil Municipal la situation concernant la pharmacie d'Aiguilles : L'unique pharmacie du Queyras est implantée depuis de nombreuses années sur la commune d'Aiguilles.

Le propriétaire et pharmacien actuel souhaite se délocaliser dans un local situé dans la zone d'activités du Guil, sur la commune de Château-Ville-Vieille.

Ce nouvel emplacement, plus central, doté d'un grand parking, permettrait un meilleur accès à tous, notamment aux personnes en situation de handicap, ainsi qu'un plus large choix de produits et services de par la taille du local.

La commune d'Aiguilles s'oppose à ce jour au déplacement de la pharmacie, l'Agence régionale de santé (ARS) préférant ne pas aller à l'encontre de cette décision.

Bien que comprenant l'utilité des services et des commerces pour la commune d'Aiguilles et comprenant l'ancienneté de cette implantation de la pharmacie au centre du village, la commune de Molines en Queyras estime qu'il est difficile de maintenir ce service contre le gré du pharmacien et qu'un conflit entre les deux parties risque à terme de desservir les intérêts du territoire avec la fermeture partielle, voire le départ définitif du pharmacien, pénalisant pour le fait l'ensemble des communes, et du système de santé du territoire.

Le Conseil Municipal, soucieux de l'offre et du maintien des services essentiels au territoire du Queyras :

SOUTIENT le projet de délocalisation de la pharmacie sur la commune de Château-Ville-Vieille, zone d'activités du Guil ;

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le

ID : 005-210500773-20231226-202399-DE

RECONNAIT l'intérêt de déplacer ce service de manière plus centrée

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits



Le Maire

GARCIN Valérie